



courrier référence 44

Par **Patrick40700**, le **16/06/2025** à **11:10**

Bonjour,

J'ai reçu, en recommandé le 03/05/2025, un courrier de la préfecture référence 44 faisant suite à la restitution de mon permis le 15/08/2024.

J'ai fait les démarches nécessaires pour passer les tests psychotechniques et la visite médicale mais je me retrouve hors délais et je dois repasser en plus de l'épreuve théorique, l'épreuve pratique.

N'y a-t-il pas un délai obligatoire à respecter pour l'envoi d'un tel courrier ?

Par **LESEMAPHORE**, le **16/06/2025** à **11:45**

Bonjour

nous sommes le 16/06

Et depuis le 03/05 / vous n'avez rien fait ???

La ref44 n'est que la notification formalisée que vous avez restitué aux autorités votre PC à la date inscrite

Il n'y a pas à attendre cette ref 44 pour s'inscrire sur ANTS afin de recevoir une attestation de demande de PC

La 48 SI que vous avez reçu vous imposait de remettre votre PC dans les 10 jours de la date inscrite invalidant votre PC

le délai pour éviter l'épreuve pratique est de 9 mois après la date de restitution du PC

Dans quelles conditions aviez-vous remis votre PC ?

Par **Patrick40700**, le **16/06/2025** à **12:35**

Je n'ai jamais reçu la 48SI, elle avait été envoyée à une ancienne adresse.
C'est lors d'un contrôle routier que j'ai appris que je n'avais plus le droit de conduire et que j'ai restitué mon permis.
J'ai passé le test psychotechnique le 23/05 et la visite médicale le 03/06.